

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2012

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Pascale ODIN - Geneviève PLAT - Danielle DURAND

Mrs Michel BADOT - Jean-Claude FEVRE - Jean-Patrick BROUX

Absents excusés : Mr Claude MULLIERE pouvoir Jean-Claude FEVRE

Mme Pascale GAY - Mme Evelyne VEROT - Mr Vincent NICOT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance précédente.

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil décide d'augmenter les loyers au 1er juillet selon l'indice de revalorisation en vigueur :

Mr Daniel GANDREAU : + 2,11 % soit un loyer de 255,48 €

Mr Jean-Luc GRANDJEAN : + 1,73 % soit un loyer de 635,83 €

Mlle Ophélie REMEDER : + 2,11 % soit un loyer de 532,09 €

SUPPRESSION PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) :

Mr le Maire informe le conseil qu'à compter du 1er juillet 2012, la PRE est supprimée pour être remplacée par la Participation pour Assainissement Collectif.

Sur proposition, le Conseil fixe le montant de cette PAC à 2000 €.

Par ailleurs, le coût total des travaux de raccordement nécessaires pour se connecter au collecteur général d'assainissement sera à la charge du propriétaire.

MAIORATION DES DROITS A CONSTRUIRE :

Concernant la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 instaurant la majoration des droits à construire de 30 % pendant 3 ans, le Conseil décide la mise en application de la majoration automatique qui interviendra le 21 décembre 2012.

ANNULATION DES DELIBERATIONS SUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2012 ET VOTE DE LA REDEVANCE 2012 :

Mr le Maire informe que les délibérations du 28 février 2012 relatives au vote de la redevance assainissement 2012 ont été refusées par le contrôle de légalité. En effet, le forfait prévu pour les foyers consommant moins de 40m³ est à présent illégal.

En conséquence, le conseil décide d'annuler les délibérations concernées et vote la redevance 2012 :

-1 € le m³ dont 0,150 € par m³ consommé qui sera reversé à l'agence de l'eau au titre de la taxe de modernisation des réseaux de collecte.

EXONERATION D'UN LOYER SALON DE COIFFURE ET HABITATION :

Mr le Maire rappelle la fermeture du salon de coiffure et propose l'annulation du loyer de janvier, compte-tenu de la situation difficile des locataires. Il précise que le matériel du salon a été laissé à la disposition de la Commune.

Le Conseil décide d'exonérer Mme PIGNON du loyer de janvier 2012.

RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL SAISONNIER :

Monsieur le Maire propose le recrutement d'une personne pendant la période estivale, pour aider les employés et pallier aux congés, notamment pour l'arrosage et le désherbage.

Le Conseil décide de recruter une personne en contrat saisonnier du 15 juin au 15 septembre, à raison de 12 heures hebdomadaire.

RENOUVELLEMENT D'UN CDD :

Le Conseil décide de renouveler, sur proposition du Maire, le CDD de Mr Patrick PLAT pour 6 mois soit du 1er août 2012 au 31 janvier 2013 à raison de 35 heures par semaine.

IAT 2012 DU PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Mr le Maire propose de maintenir le coefficient de 2.5 pour l'indemnité d'administration et de technicité 2012.
Le Conseil valide cette proposition.

DISTRACTION DES PARCELLES FORESTIERES :

Mr le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2012 relative à la distraction de parcelles forestières pour l'acquisition d'un bien immobilier.

A la demande des services de l'ONF, une formulation différente doit être apportée pour les parcelles concernées afin de poursuivre la procédure nécessaire à cette distraction.

Le Conseil accepte.

MARCHE TRANSPORT SCOLAIRE RPI :

Suite à l'appel d'offre lancé pour le renouvellement du marché du transport scolaire. Mr le Maire présente l'offre Kéolis étudiée en Commission.

Le Conseil autorise le Maire à signer ce marché établi pour une durée de 4 ans, pour une somme globale de 86 207,12 €

CHOIX DU CONCEPTEUR POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE :

Mr le Maire rappelle l'appel d'offre lancé pour le choix d'un concepteur pour l'étude et le suivi de la construction d'un bâtiment école. Il présente l'offre du Cabinet AUCLAIR/SENECHAL-CHEVALLIER étudiée en Commission et rend compte de l'entrevue avec Mr AUCLAIR.

Le Conseil décide de retenir cet atelier d'architecture et autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'œuvre.

OUVERTURE D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE :

Suite à la demande de parents intéressés par une garderie périscolaire, un questionnaire a été rédigé à ce sujet et distribué à tous les enfants du RPI. Après analyse de ces pièces, il est mis en évidence que la demande est relativement importante. Monsieur le Maire propose donc l'ouverture de ce service à la rentrée de septembre en précisant qu'un contact a été pris avec un médecin de la PMI concernant les locaux. Lors de sa visite, la salle de réunion de la Maison du Temps Libre lui a semblé très adaptée pour accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Le Conseil donne son accord pour l'ouverture d'une garderie périscolaire à la rentrée prochaine.

GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil des nouvelles dispositions applicables aux restaurants scolaires, notamment en matière de contrôle sanitaire, d'équilibre alimentaire, ainsi que l'obligation d'introduire un certain pourcentage de produits bios pour l'élaboration des repas.

De plus, il rappelle les remarques récurrentes et particulièrement désobligeantes de certains utilisateurs de ce service envers le personnel communal, concernant les repas servis aux enfants. Par conséquent, il propose pour la rentrée de septembre, un service de livraisons de repas cuisinés en liaison froide en présentant 3 offres.

Le Conseil décide de retenir la Société RPC à MANZIAT pour ce service, et autorise le Maire à signer le contrat d'un an renouvelable 2 fois.

Un four de remise en température est nécessaire pour le réchauffage des plats, celui-ci sera fourni par RPC pour un débours de 142,53 € mensuel, sous forme de prêt, pendant 36 mois, ce matériel garanti 3 ans sera propriété de la Commune après la dernière échéance.

TRANSFERT DU SITE INTERNET DE LA COMUNE DE LA COMMUNE :

Le site Web de la Mairie est actuellement géré par une personne privée, ancien élu du Conseil Municipal.

Afin de maintenir une totale objectivité, Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de transférer ce site à une personne morale de droit public, en l'occurrence la Mairie de Baudrières.

Suite à cette proposition, le Conseil décide de transférer ce site au sein de la Mairie. Les modalités et le délai concernant ce transfert dans les meilleures conditions restent à définir.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait part des différents remerciements et annonces reçus en Mairie.

Mme Claudette TISSOT rend compte de la réunion commission bâtiment, au cours de laquelle les projets concernant la construction d'une classe supplémentaire et l'ouverture d'une garderie périscolaire ont été évoqués. Une visite de l'appartement et de l'ancien salon de coiffure a eu lieu. Une réflexion est engagée sur l'avenir de ce bâtiment. Elle informe le Conseil que l'appartement à l'étage de l'école sera reloué au 15 juin 2012.

Mr Michel BADOT annonce le bilan des ventes de bois de chauffage.